



CAMSP

Centre d'Action Médico Sociale Précoce

LIVRET D'ACCUEIL

Les PEP 18 - CAMSP
4 rue du 11 novembre - 18100 Vierzon - Tél. : 02 48 53 09 00 - Courriel : camspvierzon@pep18.fr



BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous avez pris contact avec le CAMSP de Vierzon. Le CAMSP est un service de prévention, de dépistage et de soins pour les enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.

Ce livret d'accueil vous présente le CAMSP et les professionnels qui sont à votre écoute pour toutes les questions que vous auriez à nous poser.

Vous serez également sollicités pour donner votre avis sur le fonctionnement de notre service afin que celui-ci réponde le mieux possible à vos attentes.

Prochainement, vous rencontrerez les professionnels chargés de faire un premier bilan et, ensuite, nous vous proposerons un traitement adapté aux besoins de votre enfant.

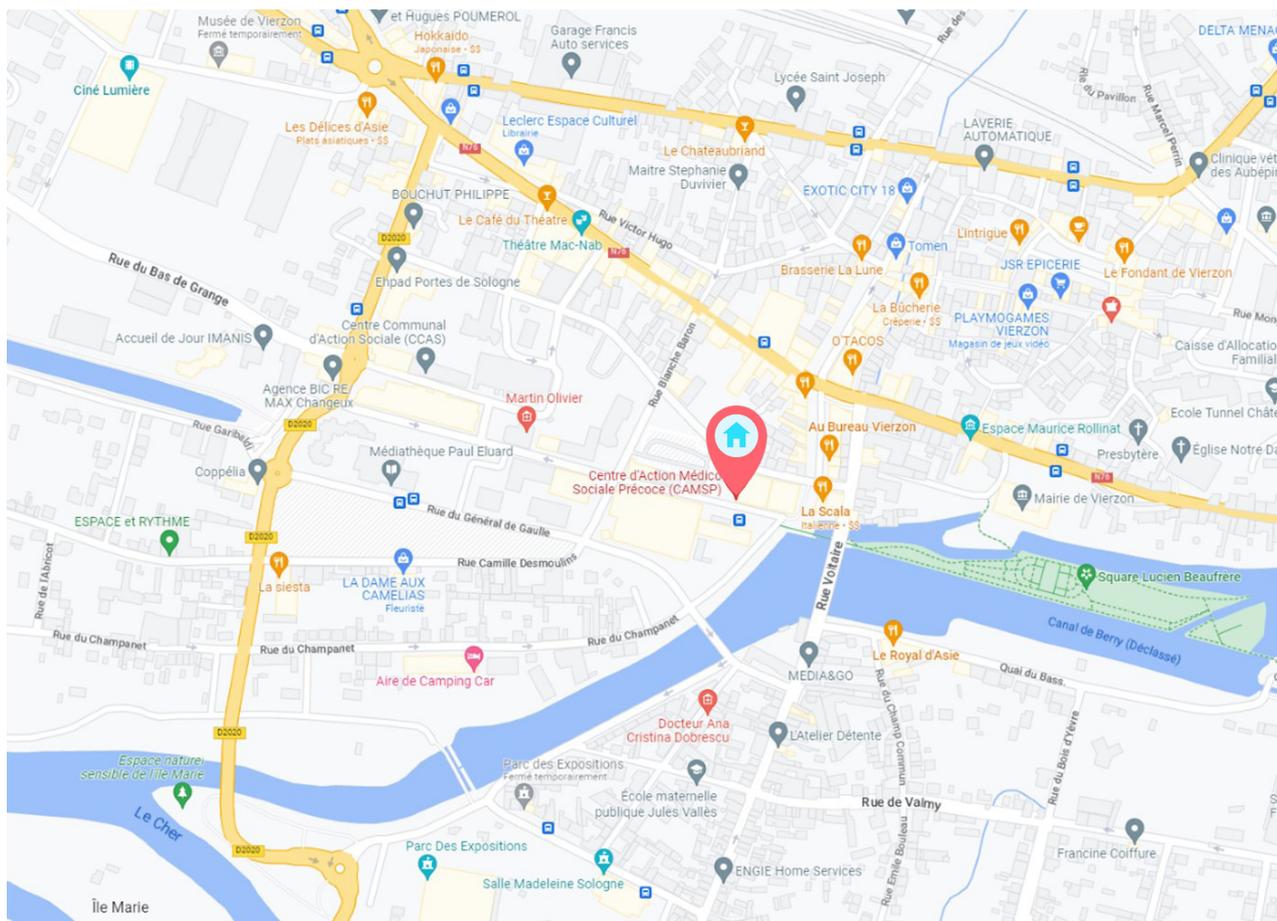
Nous vous demanderons chaque fois que cela sera nécessaire votre autorisation pour établir des relations avec d'autres services (école, crèche...), afin de mieux connaître votre enfant et aussi dans un souci de cohérence de nos actions avec son milieu naturel.

Au nom de toute l'équipe, bienvenue.

Le directeur
Martin ROEHRIG

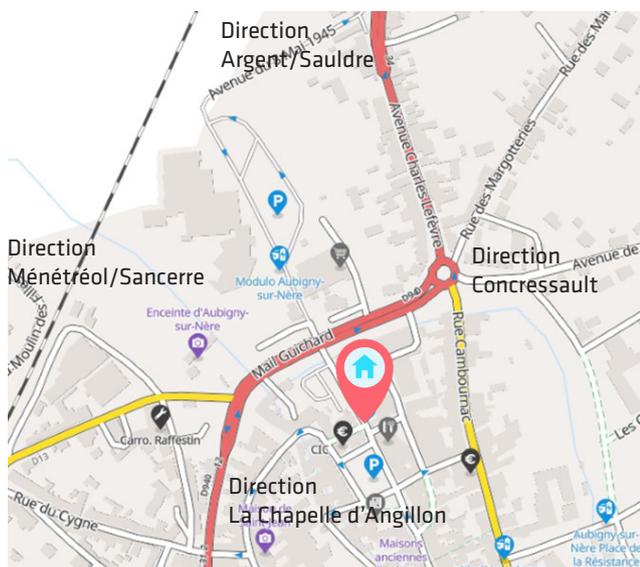


PLAN D'ACCÈS

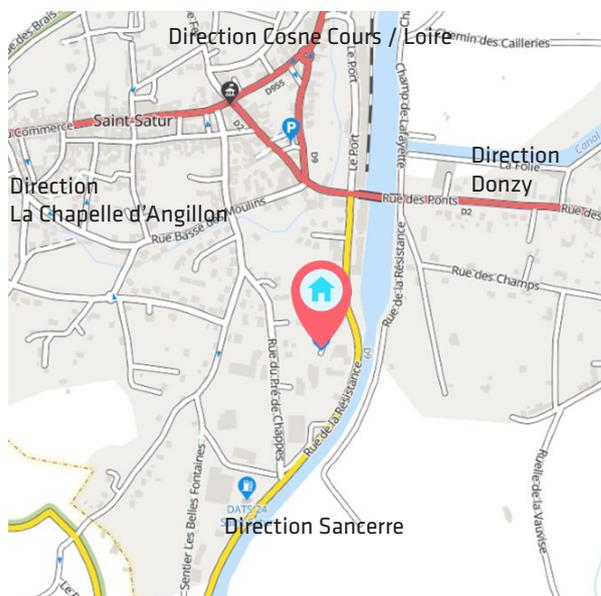


Le CAMSP est installé face à la gare des bus de ville, 4 rue du 11 novembre 1918, au Forum République, dans des locaux au premier étage au dessus de la Caisse d'Épargne

Le Site d'Aubigny



Le Site de Saint Satur



L'ÉTABLISSEMENT

Centre d'Action Médico Sociale Précoce

4 rue du 11 novembre 1918 - BP 304 - 18103 **VIERZON** Cedex

Tél. : **02 48 53 09 00** - Courriel : **camspvierzon@pep18.fr**

Antenne d'Aubigny-sur-Nère

11 rue de la Tour

18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

Tél. : **02 48 81 07 56**

@ : **plateformeambulatoireaubigny@pep18.fr**

Antenne de Saint Satur

12 rue de la Résistance

18300 SAINT SATUR

Tél. : **02 48 54 74 00**

@ : **camspstairsatur@pep18.fr**

Implantation

Le CAMSP est situé en centre ville à Vierzon.

Il dispose également d'antennes à Aubigny-sur-Nère et à Saint Satur.

Personnes accueillies

Le CAMSP de Vierzon est polyvalent, il accueille des enfants de 0 à 6 ans qui présentent tout type de troubles ou handicaps.

Fonctionnement

Le CAMSP est ouvert 210 jours par an.

Garanties

Le CAMSP est assuré auprès de la MAIF.

Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.



L'ADMISSION

En prévision d'une entrée dans notre service, nous réaliserons un pré-diagnostic qui se déroulera de la façon suivante :

- Envoi du livret d'accueil et proposition d'un rendez-vous,
- En fonction des besoins, nous vous proposerons différents rendez-vous, avec les professionnels suivants :
 - Assistante de service social
 - Psychologue
 - Médecin
 - Coordinateur
- Enfin, une réunion de l'équipe pluridisciplinaire permettra de vous faire une proposition de traitement et/ou de rééducation de façon suivie. Parfois, seules des consultations plus espacées seront nécessaires,
- Cette période peut prendre deux ou trois mois, parfois plus, parfois moins, selon les possibilités et disponibilités, tant les vôtres que les nôtres,

D'autres consultations seront sans doute nécessaires pour des bilans : médical, psychologique, éducatif, orthophonique ou psychomoteur, toujours dans le but de comprendre le mieux possible les difficultés qui nécessitent le recours au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Par la suite, au cours du traitement, nous serons amenés à vous rencontrer pour faire le point du traitement de votre enfant, tout en respectant le fait que celui-ci le concerne en premier lieu.

LES DOCUMENTS

Vous devez nous fournir

- Une copie de votre carte vitale.
- Le carnet de santé.
- Votre livret de famille.

Nous vous remettons

- La charte des droits et libertés.
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Dans la mesure du possible, les rendez-vous sont fixés régulièrement en fonction du projet personnalisé de votre enfant (heures, fréquence...).

- En cas de modification, nous vous préviendrons à l'avance par courrier doublé d'un appel téléphonique.
- Certaines interventions peuvent se dérouler sur les lieux de vie ordinaires de l'enfant (crèche, école...). Celles-ci ne peuvent s'effectuer qu'avec votre accord.
- Nous participons aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation de votre enfant lorsque nous y sommes invités et que vous nous donnez votre accord.
- Nous nous tenons à votre service pour toutes les rencontres que vous pourrez solliciter, quelles qu'en soient les raisons.



L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le CAMSP vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

Vous aurez l'occasion, au cours de vos premiers jours dans l'établissement, de rencontrer l'ensemble des personnels.

L'équipe de direction

Le Directeur

Il est responsable du projet du service, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Le Directeur médical

Il est responsable et garante du projet médical et thérapeutique du service. Il est en charge de la coordination du travail de l'équipe médicale et paramédicale (médecins, psychologues, rééducateurs).

L'équipe administrative et logistique

Un service entretien et logistique assure le bon fonctionnement du service.

Les secrétaires assurent l'accueil et gèrent les tâches administratives.

L'accompagnement éducatif

Les Éducateurs Jeunes Enfants et les Éducateurs Spécialisés évaluent les besoins et les compétences de l'enfant. Ils mobilisent les ressources de l'environnement par rapport aux capacités de l'enfant. Ils contribuent à aider les familles dans la mise en œuvre d'un cadre éducatif familial adapté.

L'Unité d'Enseignement

L'enseignante spécialisée veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'Education nationale. Elle favorise également les temps d'inclusion au sein de l'école ou est implantée l'unité d'enseignement.

L'accompagnement médical

Les médecins pédiatres effectuent un bilan pédiatrique, prescrivent d'éventuels examens complémentaires et peuvent, si nécessaire, solliciter des consultations de spécialistes.

La coordinatrice administrative et médico-sociale

L'accompagnement para-médical

Les orthophonistes établissent des bilans orthophoniques et élaborent les objectifs de rééducation. Ils réalisent des activités de rééducation pour des enfants présentant des troubles de l'articulation, de la parole, des troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression, et qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement.

Les psychomotriciens réalisent des bilans et assurent des rééducations selon les prescriptions médicales. Ils accompagnent le milieu familial dans la mise en place d'actions adaptées aux besoins de l'enfant.

Les psychologues réalisent des entretiens de soutien, des bilans, des prises en charge thérapeutiques individuelles auprès des usagers. Ils peuvent également soutenir les parents face à leurs difficultés.

L'accompagnement Social

L'assistante de service social

A l'admission, elle a la charge de la constitution du dossier social de l'usager. Elle mène avec les familles toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés. Ses missions l'amènent à travailler avec différents partenaires pour rechercher la meilleure cohérence possible des interventions auprès de l'enfant et de sa famille. Elle pourra également intervenir dans les trois ans qui suivent la sortie de l'enfant du CAMSP. Elle peut intervenir au domicile si nécessaire.

Des prestataires assurent l'entretien ménager des locaux.



LES FRAIS À MA CHARGE

Les consultations, bilans et traitements sont pris en charge à 100 % (80 % par l'Assurance Maladie et 20 % par le Conseil Départemental du Cher).

Sous réserve de :

1 - de justification des droits - vous devrez présenter votre carte Vitale au secrétariat lors de l'inscription, et à chaque changement de situation,

2 - de l'accord du Médecin Conseil de la Caisse dont vous dépendez - les médecins du centre se chargeront d'établir la demande d'entente préalable auprès du Médecin Conseil. Vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Les transports sont à votre charge si vous habitez la ville. Il peut y avoir une prise en charge par l'assurance maladie pour les personnes habitant en dehors de la ville.

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.